

Restauration Scolaire

- Trois espaces dédiés :
 - un pour les plus jeunes, Passerelle, PS à la maternelle dans une salle dédiée (les enfants sont servis à table),
 - un pour les MS, à la cantine dans une salle dédiée (les enfants sont servis à table)
 - un pour les enfants de la Grande Section au CM2. (deux services : 11h 40 et 12h 20)
 - Quatre propositions tarifaires (voir tableau ci-dessous, tarifs 2020-2021). **Les jours de la semaine sur les forfaits sont au choix de la famille et non modifiables.**
- Exemple : vous avez opté pour un forfait 2 jours : lundi-mardi, vous souhaitez pour diverses raisons que cette semaine, votre enfant mange lundi et jeudi, le repas du lundi sera pris sur le forfait 2 jours, celui du jeudi sera pris en occasionnel. **(Le logiciel ne permet pas actuellement de faire autrement)**
- Votre forfait figurera sur votre note de frais trimestrielle. Celui-ci prend en compte les absences pour les voyages, les journées pédagogiques et les jours fériés. Il ne sera procédé à aucun changement de type de forfait au cours d'un trimestre. Le changement n'est possible qu'à la fin d'un trimestre.
 - Pour les repas occasionnels, vous alimenterez au préalable, le compte de votre enfant, auprès du secrétariat de l'école, ou par carte bancaire via Ecole Directe et de façon régulière en fonction des présences de celui-ci. Chaque enfant a un compte « Restauration » consultable sur Ecole Directe.
 - Important, signaler par écrit sur le cahier de liaison, l'absence de votre enfant à ce service.

Structures	Occasionnel	Forfait		
		1/2 pension semaine	3 jours	2 jours
Maternelle, passerelle Primaire, Collège, Lycée	6,30 €	700 € pour l'année Soit 5 € le repas	550 € pour l'année Soit 5,20 € le repas	400 € pour l'année Soit 5,70 € le repas